



Motion adoptée par les membres du Conseil Municipal d'Armentières-en-Brie le 9 juin 2023 relative à l'extension des activités des sablières « CAPOULADE »

Le Conseil municipal d'Armentières-en-Brie, réuni en sa séance du 9 juin 2023, fait un certain nombre de remarques concernant la demande d'extension des activités des "sablières Capoulade".

1- Bien que la société SUEZ ait la volonté de faire du plurimodale afin de limiter le nombre de camions, cette volonté, sincère à n'en pas douter, ne peut s'imposer aux transporteurs qui choisissent et choisiront toujours le moindre coût et c'est à n'en pas douter le transport routier qui est le moins coûteux. Le choix du "transport ferroviaire ou fluvial" ne peut s'imposer que s'il y a des incitations financières favorisant le transport le moins impactant, le moins polluant.

Si le nombre de camions n'est pas drastiquement diminué, la situation sera vite intolérable car les routes (CD17) et les villages traversés ne sont pas conçus pour cet intense trafic. Armentières-en-Brie qui n'est pourtant pas autorisé aux plus de 12 tonnes sera traversé par beaucoup plus de camions et ses trottoirs, sa chaussée, ses fils électriques, téléphoniques, fibre, ... plus souvent détériorés.

2-La société SUEZ respecte la législation. Lors des CSS, toutes les analyses sont conformes et si incidents il y a, ils sont vite pris en compte et solutionnés. J'espère qu'il en sera de même avec ces matières nouvelles et certaines plus inquiétantes telle l'amiante.

3-L'accueil des mâchefers ajoutera des concentrations d'odeurs à celles occasionnées par l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés.

4- Le projet inscrit dans son programme l'intention de recréer un ruban naturel et paysager de qualité en lien avec la Marne. Ne serait-il pas possible que ce ruban permette de cheminer le long de la Marne (comme nous le faisons auparavant sur le chemin de halage). Ce côté de la Marne est praticable de Saint Jean à Armentières-en-brie et est coupé à l'entrée des sablières ; il permettrait auparavant de rejoindre Mary-sur-Marne. Un aménagement piétonnier donnerait de

l'attractivité à notre territoire et permettrait aux promeneurs de voir ce qu'est une réhabilitation d'une friche industrielle réussie.